

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 29 juin 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de
Pointe-des-Cascades tenue le 29 juin 2023 19h au Centre communautaire
Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier,
Martin Juneau, Benoit Durand, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant
quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Anick Rodrigue
Autre(s) personne(s) présente(s) : Isabelle Poirier, directrice générale
adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h02.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-06-333

Le maire Peter Zytynsky demande à Isabelle Poirier, directrice générale
adjointe, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance
extraordinaire du 29 juin 2023.

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juin 2023 tel
que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
 - 3.1 Aucun
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
5. **FINANCES**
 - 5.1 Aucun
6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
7. **SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Aucun
8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Adoption du Mémoire pour modifier les limites du périmètre d'urbanisation de
Pointe-des-Cascades
9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Aucun
10. **RÈGLEMENTS**
 - 10.1 Aucun
11. **AFFAIRES DIVERSES**

11.1 Aucun

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

12.1 Aucun

13. PAROLE AU MAIRE

13.1 Aucun

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 ADOPTION DU MÉMOIRE POUR MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE POINTE-DES-CASCADES

2023-06-334

CONSIDÉRANT QUE le PMAD est présentement en révision ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades a rempli la majorité des terrains vacants prêts à développer de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se prépare aux futures phases de développement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Pointe Juillet est un site naturel exceptionnel d'envergure régionale qui comporte des écosystèmes forestiers exceptionnels ;

CONSIDÉRANT QUE le Golf Summerlea est déjà un lieu anthropique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite conserver les attraits naturels du Golf Summerlea et donner une aire de liberté à la rivière Chamberry ;

CONSIDÉRANT QUE l'existence même de la municipalité de Pointe-des-Cascades est à risque si elle n'atteint pas un seuil critique d'habitants pour réaliser des économies d'échelle sur les services offerts à la population ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades n'a pas amorcée l'écriture de son prochain plan d'urbanisme et des règlements qui en découlent ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre fin aux fuites commerciales et permettre la création de commerces de proximité pour sa population ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades adoptera prochainement un nouveau règlement sur un plan d'aménagement d'ensemble sur le lot visé par la modification des limites du périmètre d'urbanisation de Pointe-des-Cascades ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades adoptera prochainement un nouveau règlement sur les ententes promoteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades accueille favorablement la révision du PMAD afin de pouvoir proposer une nouvelle vision stratégique de son développement pour les 20 prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades souhaite l'approbation de la Communauté métropolitaine de Montréal et toutes instances décisionnelles de modifier ses limites du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la proposition d'échanges de superficies du périmètre urbain
de Pointe-des-Cascades et les annexes.

DE TRANSMETTRE ce mémoire à la Municipalité régionale de comté de
Vaudreuil-Soulanges pour qu'il soit déposé à la Communauté métropolitaine
de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois citoyens/citoyennes posent des questions sur le point 8.1.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2023-06-335

À 19h24 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 29 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal du Québec*